

Mort du détenu Nziengui Mandoumbou lors de la mutinerie du 31 août dernier à la prison centrale de Libreville

" Nous voulons que la lumière soit faite sur cette affaire "

AEE

Libreville/Gabon

C'est la substance du message livré hier par Geoffroy Fouboula Libeka, membre de la famille du défunt, au cours d'un point-presse, à l'Ancienne-Sobraga.



Photo : AEE

Geoffroy Fouboula Libeka présentant le rapport d'autopsie...

GEOFFROY Fouboula Libeka, ambassadeur du leadership et de l'engagement jeunesse du Gabon et, par ailleurs, membre de la famille de David Prestige Nziengui Mandoumbou, a animé hier un point-presse à l'Ancienne-Sobraga. L'objet de cet échange avec les médias: revenir sur les événements survenus le 31 août dernier au sein de la prison centrale de Libreville où, semble-t-il, une mutinerie avait éclaté et fait au moins un mort, dont le jeune homme de 15 ans, placé en détention provisoire depuis le mois d'avril 2016. Selon l'orateur et frère-aîné du défunt, "cette scène de terreur" n'a jamais été évoquée ni par les autorités pénitentiaires, encore moins par le gouvernement, jusqu'à ce jour. « Est-ce une manière d'y accorder moins d'importance ? », s'est-il interrogé. Ajoutant que son cadet, gardé en

détention pour un "délit mineur", aura payé le prix le plus fort au cours de la mutinerie. Geoffroy Fouboula Libeka déclare que la victime a été tuée par une balle de fusil en plein thorax. Il soutient d'ailleurs sa thèse en présentant aux journalistes le rapport d'autopsie dressé par le médecin légiste, Dr Liliane Flore Pemba, qui conclut, après examens que "M. Nziengui Mandoumbou David Prestige, (...) est décédé le 31 août des suites d'une importante hémorragie secondaire à une plaie de l'aorte par arme à feu". « Ce que nous trouvons déplorable, indique M. Fouboula Libeka, c'est que son inhumation devait se faire à



Photo : AEE

... à l'assistance.

l'insu de ses parents. Il avait déjà été conduit dans une maison de pompes funèbres et un permis d'inhumer à titre d'indigent délivré par la

mairie du premier arrondissement de Libreville. N'eut été le coup de fil d'un ami proche de la famille, qui nous a avertis de ce qui se tramait,

nous n'aurions pas su que David n'était plus en vie.» A ce décès, l'orateur apporte des preuves matérielles d'autres cas, notamment trois copies d'actes de décès qu'il a pu se procurer auprès de certaines sources. « Rien que ces copies prouvent qu'il y aurait eu au moins un mort au cours de cette mutinerie.» Dès lors, il souhaite qu'une enquête soit ouverte sur cette affaire afin que les responsabilités soient établies. Contacté hier par l'Union, le commandement en chef de la Sécurité pénitentiaire, par la voix de son directeur de cabinet, a reconnu que cette nuit du 31 août 2016, il y a bien eu une mutinerie au sein de la prison centrale de

Libreville. Il explique que les prisonniers, en se révoltant, auraient utilisé les plus jeunes comme boucliers, pour pouvoir sortir du périmètre de détention. Il affirme que les forces de défense venues en renfort, les auraient aidés à maîtriser la situation. « Mais dans ce genre de situation, il y a forcément des incidents malheureux que personne ne souhaite, qui arrivent. » Quant au nombre de morts évoqué par Geoffroy Fouboula, le directeur de cabinet a préféré rester prudent, nous demandant plutôt de nous rapprocher de sa hiérarchie, la seule habilitée à nous fournir ces informations.

Faux et usage de faux

Le Béninois détenait de faux documents gabonais

SCOM

Libreville/Gabon

ROMEO Dossa, mécanicien béninois d'une trentaine d'années, a été appréhendé par les éléments de la brigade de gendarmerie de Makouké, le mardi 8 novembre dernier. En effet, au cours d'une fouille documentaire, les gendarmes ont découvert que le mis en cause détenait un faux acte de naissance, ainsi qu'une Carte nationale d'identité (CNI) lui conférant la nationalité gabonaise. Il a été présenté, deux jours plus tard, devant le procureur de Lambaréné, qui l'a incarcéré à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Le jour de l'interpellation du Béninois, les pandores sont déployés sur le terrain dans le cadre d'un contrôle de routine des usagers de la route. Le véhicule à bord duquel Romeo Dossa a pris place, à destination de Libreville, est intercepté vers 22 heures et tous les occupants sommés de présenter leurs pièces d'identité.



Photo : D.R.

Le Béninois Romeo Dossa, sourire en coin, a été confondu par les pandores.

serait né au Gabon. Dès lors, les agents sont davantage suspicieux. D'où leur décision de conduire l'intéressé au poste. Sentant l'étau se resserrer autour de lui, Romeo Dossa finit par avouer. « Le mis en cause a confié qu'il est arrivé au Gabon à l'âge de 12 ans. Et comme il voulait absolument être détenteur de la nationalité gabonaise, il aurait eu recours à un certain Makita dont la voiture était en réparation dans son garage à Lambaréné. C'est donc ce dernier, qui lui aurait permis d'obtenir l'acte de naissance à base duquel il s'est fait établir la CNI », indique un membre la direction des enquêtes.

Le mécanicien sort un acte de naissance et une CNI gabonaise. Mais les agents remarquent des incohérences entre les deux documents. Surtout que l'intéressé leur a signifié que son père est Gabonais et que lui-même

La justice gabonaise devant laquelle il a été déféré, le jeudi 10 novembre courant, a retenu contre lui les faits de faux et usage de faux, et défaut de carte de séjour.



EFFECTUEZ VOS RETRAITS SANS CARTE DANS LES GAB BGFIBank

Plus d'infos au 150.

